



**SAINTE-THÉRÈSE**  
*Ville d'arts, de culture et de savoir*

## Avis de procédure ouverte

Contrat 2026-50 - Construction d'une passerelle cyclable au coin du boul. René-A.-Robert et l'A640

La Ville de Sainte-Thérèse demande des soumissions pour la construction d'une passerelle cyclable au coin du boul. René-A.-Robert et l'A640.

De façon générale, les travaux comprennent, sans s'y limiter :

- Construction d'une passerelle cyclable en acier avec un platelage de bois d'une longueur approximative de 21 mètres ;
- Construction d'une piste cyclable aux approches de la passerelle ;
- Aménagement des berges et engazonnement.

### DOCUMENTATION DISPONIBLE

Les personnes ou entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents en communiquant avec le service à la clientèle du "Système électronique d'appel d'offres "SEAO" au 514 856-6600 (région de Montréal) ou au 1-866-669-7326 ou en consultant le site Internet [www.seao.ca](http://www.seao.ca) en stipulant le numéro de référence **20137812**. L'obtention des documents est sujette à la tarification établie par SEAO.

Si des renseignements sur l'interprétation des documents de procédure ouverte sont nécessaires, veuillez-vous adresser au Service de la gestion du territoire et des actifs municipaux, division Génie - gestion des actifs municipaux de la Ville de Sainte-Thérèse à l'adresse courriel suivante : [genie@sainte-therese.ca](mailto:genie@sainte-therese.ca).

### RÉCEPTION DES DOCUMENTS

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée portant la mention :

**VILLE DE SAINTE-THÉRÈSE**  
**Hôtel de Ville**  
**6, rue de l'Église**  
**Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3L1**

L'enveloppe de retour doit être clairement identifiée au numéro de contrat de la présente procédure ouverte, dans le coin inférieur gauche, et le nom de l'entreprise qui la dépose et son adresse légale dans le coin supérieur gauche.

Les enveloppes seront reçues **avant 11 h, le 7 mai 2026** et seront ouvertes publiquement, le même jour aussitôt que possible après l'heure limite, en la salle du conseil municipal, 6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3L1.

La Ville de Sainte-Thérèse ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaire(s).

DONNÉ À SAINTE-THÉRÈSE, ce 15 avril 2026.

Avis numéro : C-2026-50

**Philippe Huot**  
Greffier